

« Enjeux de la recherche pour les syndicats dans un monde en mutation »

Colloque du 13 décembre 2022 au CESE à l'occasion du 40^e anniversaire de l'IREs

Intervention de Jérôme Gautié, Université Paris I

Revenir ici sur l'intégration croissante de la politique de l'emploi et de la politique de revenu (au sens ici de garantie de revenu), et ce plus particulièrement sur le segment du travail peu qualifié et peu rémunéré, et leurs et les défis qu'elle pose aux syndicats, mais aussi au politique. Cette intégration croissante résulte du jeu combiné de trois tendances fortes, pouvant jouer sur l'une et/ou l'autre des deux politiques, à savoir l'individualisation, l'activation, et la socialisation du coût du travail.

■ Si on prend d'abord la politique de l'emploi au sens restreint (« politiques du marché du travail », ciblées sur des publics de bénéficiaires - les jeunes, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux, les NEETs.... -) ; on a vu se développer fortement au cours des dernières années, et jusque dans les mesures les plus récentes, à la fois l'accompagnement et le contrôle des demandeurs d'emploi sur une base toujours plus individualisée, mais aussi la conception de l'indemnisation du chômage comme un instrument d'incitation de retour à l'emploi - son appellation même « d'aide au retour à l'emploi » marque bien l'intégration de l'indemnisation du chômage dans le champ des politiques de l'emploi, et son détachement de la politique de revenu dans laquelle l'inscrivait la notion de « revenu de remplacement ».

■ La réforme actuelle de l'indemnisation du chômage illustre tout à fait cette tendance. Mais parmi les problèmes qu'elle soulève, et qui soulignent les contradictions potentielles entre l'activation par l'incitation financière et l'activation par l'accompagnement et/ou le contrôle individualisés, c'est qu'en réduisant les droits de façon indifférencié, on va accélérer le retour à l'emploi de 10%, 15 ou 20% des bénéficiaires mais au risque de l'appauvrissement potentiel des 90, 85 ou 80%

restant.... Mais symétriquement, mobiliser plutôt l'accompagnement et le contrôle individualisés peut soulever d'autres problèmes, en termes d'atteinte aux libertés notamment, et donc soulève la question du contrôle démocratique ; ce sont les modes d'articulation spécifiques de ces trois piliers (accompagnement, contrôle et indemnisation) qui définissent les caractéristiques des différents modèles nationaux (en premier lieu les modèles scandinaves)

■ Cette tendance à l'activation transformant la politique de revenu en politique de l'emploi a trouvé une de ses expressions les plus radicales dans la logique de « workfirst » britannique mettant en œuvre l'adage de Tony Blair selon lequel, « la meilleure des aides sociales, c'est l'emploi ». En France, on n'est pas allé aussi loin, mais les politiques de revenu ont été mises au service de l'emploi à travers les dispositifs d'intéressement (pour les bénéficiaires de minima sociaux) et de prime pour l'emploi, et aujourd'hui de prime d'activité. Mais du coup, une fraction non négligeable du revenu de salariés faiblement rémunéré est « socialisée » - au sens de prise en charge par la société. Cette socialisation découle aussi du reprofilage de fait des taux de cotisations sociales, découlant des politiques d'abaissement de « charges sociales » pour favoriser l'emploi, qui font que les droits sociaux des personnes proches du SMIC sont pris en charge en grande partie par le contribuable, et donc ne relèvent plus d'une logique avant tout assurantielle – associée à des taux de cotisation identiques pour tous ou presque - mais de plus en plus de solidarité. La France est peut-être le pays du monde où cette socialisation du revenu des salariés à bas salaires est la plus importante. Elle n'est pas sans susciter de vifs débats (indépendamment même de savoir si les mesures dont elles découlent sont efficaces en termes de création d'emploi) : n'est pas au salaire (à commencer par le salaire minimum) d'assurer un revenu décent ? Le coût budgétaire est-il justifié, et ne traduit-il pas une subvention des contribuables aux mauvais employeurs (i.e. qui payent des salaires trop faibles) ? Ne stigmatise-t-on pas les travailleurs à bas salaires comme des assistés, et ne les laisse-t-on pas à la merci de majorités politiques changeantes ? Les débats ne se posent pas qu'en France (cf. notamment les débats récents autour du salaire minimum en France et aux EU).